

Montréal, le 6 mars 2006
COMMUNIQUÉ : Pour diffusion immédiate



Terrasses commerciales ... ou discussion ouverte sur le réaménagement global de l'avenue du Mont-Royal ?

Le 6 février dernier, lors du Conseil d'arrondissement du Plateau, le comité de citoyens Mont-Royal Avenue Verte a appris que l'arrondissement prévoit un « projet-pilote » de terrasses commerciales sur l'avenue du Mont-Royal. Cette idée provient du rapport intitulé « Élaboration sommaire d'un plan directeur pour l'avenue du Mont-Royal » (1^{er} mai 2004, 72 pages). Ce rapport, commandité par la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, a été payé en partie à même les taxes des contribuables de l'arrondissement qui n'ont cependant pas été consultés. Ce rapport fut déposé à la Commission de l'aménagement urbain et du développement durable (CAUDD) pendant les audiences publiques sur le Plan d'urbanisme, Chapitre du Plateau Mont-Royal en juin 2004. C'est alors qu'Avenue verte avait dénoncé l'idée d'utiliser l'espace public déjà restreint des trottoirs de l'avenue du Mont-Royal pour des terrasses privées réduisant l'espace des piétons sans réduire la place de la voiture sur l'avenue.

Rappelons que le comité de citoyens Mont-Royal Avenue Verte propose la transformation de l'avenue du Mont-Royal en rue sans voitures avec transports collectifs efficaces et écologiques (ultimement un tramway) et a déposé à l'Arrondissement une pétition de 18 500 signatures en décembre 2002 demandant des audiences publiques sur ce projet. Notre mémoire à ce sujet fut déposé aux audiences publiques sur le Plan d'urbanisme, Chapitre du Plateau, en juin 2004.

Bien entendu, il y a aurait davantage de possibilités de créer des terrasses dynamiques et intéressantes sur une avenue du Mont-Royal réaménagée comme le propose Avenue verte, mais l'idée est absurde étant donné la situation actuelle des trottoirs étroits et la circulation automobile omniprésente.

Dans son rapport de synthèse des consultations publiques du plan d'urbanisme du Plateau, la CAUDD mentionne « *la nécessité d'ouvrir la discussion sur un réaménagement de l'avenue du Mont-Royal* ». Elle recommande d'ailleurs de « *faire de l'avenue du Mont-Royal, un secteur de planification détaillée dans le but de faire un projet de démonstration visant à concrétiser l'engagement du Plateau à atteindre les objectifs reliés au protocole de Kyoto, à améliorer la qualité de vie des résidents et à favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture.* »

L'idée des terrasses commerciales n'est mentionnée ni dans le rapport de la CAUDD ni dans le Plan d'urbanisme, Chapitre du Plateau de juin 2005.

Malgré les recommandations de la CAUDD, la mention d'un projet-pilote de terrasses privées semble prendre la priorité sur une discussion ouverte avec la population et tous les intervenants sur le réaménagement de l'avenue du Mont-Royal dans son ensemble. L'analyse d'un projet pilote du genre, dans un contexte d'amélioration de l'aménagement de l'avenue du Mont-Royal, ne pourrait être réellement concluante pour toutes les parties prenantes si la question de modification de la circulation piétonnière et automobile n'est pas sérieusement prise en considération dans l'étude.

Avenue verte demande un plan d'action auquel les citoyens du Plateau peuvent faire confiance et qui vise un plan d'ensemble pour le réaménagement de l'avenue du Mont-Royal. Est-ce que le nouveau Plan de circulation tiendra en compte des recommandations de la CAUDD et des citoyens du Plateau ?

Mont-Royal Avenue Verte
www.montroyal-avenueverte.org

Informations : Owen Rose, t.514.522.6936

Rapport de la CAUDD et le Plan d'urbanisme, Chapitre de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=98,2137455&_dad=portal&_schema=PORTAL
http://www2.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme/plan_urbanisme/2_4/arr11.shtm